

Autorisation préalable de mise en location

TAVERNY

©Adobe stock

ENTRÉE
EN VIGUEUR

1^{ER}
NOVEMBRE
2022

PERMIS DE LOUER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?

DÉMARCHES EN LIGNES ?

Rendez-vous sur www.valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "

Valparisis
AGGLO

À compter du 1^{er} novembre 2022, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur **valparisis.fr**. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE TAVERNY



Légende

— Périmètre du « Permis de louer »

Les rues concernées

Allée Auriol,
Allée Ader,
Allée Boucher,
Allée Bastié,
Avenue de la Gare,
Rue Victor Bach,
Rue du Docteur Roux,
Rue de Béthemont,
Rue de l'Eglise,
Rue d'Herblay,
Rue de Paris,
Rue Gambetta,
Rue Guynemer,

Rue Nungesser et Coli
Rue Pasteur,
Rue Phanie Leleu,
Rue Thiers,
Rue Auguste Godard du n°1 au n°33